

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 35 et 63

Hebdomadaires régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 25 AVRIL 2007 À LA RÉDEMPTION

Québec, le 28 mars 2007 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu **le mercredi 25 avril 2007, à compter de 19 h 30, à la Grande Salle de l'édifice municipal située au 68, rue Soucy à La Rédemption**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 28 mars 2007 et se terminera le 12 mai 2007.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 12 mai 2007, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, 1477, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli ;
- bibliothèque Madeleine Gagnon, 24, promenade de l'Hôtel-de-Ville, Amqui ;
- bibliothèque municipale de Sainte-Jeanne-d'Arc, 205, rue Principale ;
- bureau municipal de La Rédemption, 68, rue Soucy.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **12 mai 2007**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchar, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

La Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis projette d'aménager un lieu d'enfouissement technique (LET) à La Rédemption afin de répondre aux besoins d'enfouissement des matières résiduelles des municipalités de ces deux MRC. Ce nouveau LET remplacerait le lieu d'enfouissement sanitaire actuellement utilisé dans la municipalité de Padoue qui a pratiquement atteint sa capacité totale d'exploitation. L'emplacement du site serait à environ 19 km de la route 132 sur des terres publiques et privées et serait accessible par le 8^e rang. Le LET serait situé à plus d'un kilomètre de la plus proche résidence et à environ 385 m de la rivière Mitis. D'une capacité d'enfouissement totale de 915 000 m³, le LET proposé pourrait disposer d'un tonnage annuel de l'ordre de 23 800 tonnes de matières résiduelles. Le LET aurait une superficie d'environ 110 000 m² dont l'aire d'enfouissement serait divisée en 24 cellules d'une durée d'exploitation d'environ une année chacune, pour une durée de vie d'environ 25 ans.

L'aménagement de l'aire d'exploitation du LET proposé se ferait en six phases. La première phase de construction comprendrait tous les aménagements connexes incluant la station de traitement du lixiviat. Des travaux de déboisement, de terrassement, de transport et de mise en place de matériaux d'emprunt et de pose de matériaux géosynthétiques seraient nécessaires à chacune des phases de construction. Aucun dynamitage n'est prévu pour le moment. Lors de l'exploitation, certains matériaux granulaires pourraient être importés sur le site pour les opérations journalières de recouvrement des matières résiduelles. L'opération du lieu nécessiterait l'utilisation quotidienne d'un compacteur et d'un chargeur sur roues. Le projet comprendrait, entre autres, un système d'imperméabilisation à double niveau de protection à l'aide de matériaux géosynthétiques et naturels à la base de la zone d'enfouissement des matières résiduelles. Le promoteur prévoit installer un système de collecte et de traitement du lixiviat ainsi qu'un système de collecte et d'évacuation passive du biogaz. De plus, des équipements de suivi environnemental pour l'eau souterraine et le biogaz ainsi que d'autres ouvrages connexes feraient partie du projet. Le promoteur estime que les travaux de construction seraient complétés au printemps 2008 et évalue le coût du projet à 15,8 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les enjeux majeurs du projet sont la protection des cours d'eau et le transport des matières résiduelles. Les eaux de lixiviation traitées du LET seraient rejetées dans la rivière Mitis, une rivière à saumon qui porte le statut de zone d'exploitation contrôlée. De plus, les gens de la région utilisent la fosse Petit Bouillon, située à la jonction de la rivière Mitis et de la rivière Rouge, à des fins de baignade. Le promoteur prévoit mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux de surface et un plan d'intervention environnemental. Pour le transport des matières résiduelles, environ 24 camions supplémentaires par jour traverseraient Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption pour se rendre au LET. Selon le promoteur, des résidants, vivant principalement à l'intersection de la route Massé et du 8^e rang, seraient affectés par le bruit des camions lors du transport des matières résiduelles. Pour atténuer cet impact, il propose d'interdire l'utilisation des freins moteurs à cette intersection et de contrôler les horaires de travail qui ne débuteraient pas avant 7 heures le matin. Selon le promoteur, le projet est également susceptible d'entraîner d'autres répercussions négatives, telles que le déboisement sur une partie du site, le bruit généré par les activités d'enfouissement lors de l'exploitation, la propagation d'odeurs par le biogaz ainsi que la présence accrue d'animaux nuisibles. Le promoteur prévoit toutefois la mise en œuvre de moyens pour minimiser ces inconvénients afin de les rendre acceptables.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Catherine Roberge, au numéro 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 531, ou par courrier électronique à l'adresse let-redemption@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Catherine Roberge, conseillère en communication
Rédaction : Marielle Jean, conseillère en communication